

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

Conseil d'administration du mardi 31 janvier 2023

Procès-verbal de la séance établi conformément à l'article L2121-15 du CGCT -

Etat de présence

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin		X		Anne GROSERRIN
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle		X		
CROIZIER	Laurence	X			
GROSERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard		X		
MILLET	Pierre-Alain		X		
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie	X			Gisèle COIN
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	X			
VALLET	Cyrille	X			

- Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 15
- Date de convocation du Conseil d'administration : 25 janvier 2023
- Secrétaire de séance : Anne REVEYRAND
- Rapporteurs : Christophe DROZD, Directeur de la Régie
Arnaud DENUDT, Responsable commande publique et affaires juridiques

Ordre du jour

1. Accueil des membres du collège des représentants des usagers

La Présidente, le Vice-président et les membres élu(e)s du Conseil d'administration accueillent les nouveaux membres du Conseil d'administration représentants des usagers :

Isabelle PLICHON est actuellement en poste dans l'éducation nationale. Villeurbannaise depuis 30 ans, elle s'est investie dans la lutte pour que l'eau soit un bien commun de l'humanité et mène des actions pour éduquer les Grands Lyonnais au bon usage de l'eau.

Lucien ANGELETTI est retraité. Il agit depuis longtemps pour le service public, pour le bien commun et pour que la gestion de l'eau soit municipalisée. Il s'investit également pour la refondation du service public de l'eau et la préservation de la ressource.

Maéva PESENTI est lyonnaise depuis quelques années. Géographe de formation, elle rédige une thèse en aménagement du territoire, qui est co-financée par un laboratoire et la Métropole de Lyon.

Cyrille VALLET, ingénieur en ressource en eau de formation, est en thèse à l'ENS sur le sujet de la gestion du fleuve Rhône et de sa personnalité juridique.

L'ensemble des participants au Conseil d'administration se présente en retour.

2. Désignation de la /du secrétaire de séance

Anne REVEYRAND est désignée secrétaire de séance.

3. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 21 décembre 2022

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

4. Point bascule

Christophe DROZD, Directeur, présente les éléments principaux de la bascule opérationnelle du 1^{er} janvier 2023 :

- **Présentation des faits marquants de ce début d'année**
- **Présentation de l'avancée des sujets concernant les services finances, agence comptable et commande publique**
- **Présentation de l'avancée des sujets concernant le service ressources humaines**

● **Présentation de l'avancée des sujets concernant les services usagers et eau pour tous**

Concernant la tarification sociale et environnementale, **Laurence CROIZIER** demande qui peut participer au travail et de quelle manière.

Christophe DROZD répond qu'il s'agit à ce stade de réunions techniques internes pour préciser le mode projet de la tarification sociale et environnementale, avec notamment la désignation de la cheffe de projet et du directeur de projet.

Anne GROSPERRIN complète sur le fait qu'il s'agit d'une démarche en construction technique sur la méthode, avec notamment un gros travail de benchmark pour avoir une bonne vision des solutions adoptées par d'autres collectivités et aboutir sur les solutions adaptées aux spécificités de la Métropole de Lyon.

Laurence BOFFET acquiesce et complète en indiquant que la construction de la méthode intègre le travail avec l'assemblée des usagers.

Florestan GROULT précise qu'une Commission usagers a eu lieu la semaine dernière à ce sujet.

Concernant la politique de recouvrement, **Pierre CHAMBON** s'interroge sur le délai de factures payables à 15 jours par les usagers, qui lui semble extrêmement court.

Anne GROSPERRIN explique qu'il s'agit d'un délai très classique.

Christophe DROZD précise qu'il s'agit de la phase de recouvrement avec une exigibilité à 15 jours. Il y a ensuite une relance gratuite et enfin une relance payante.

Florestan GROULT rappelle que la gratuité de cette relance est une avancée de la Régie et que précédemment ce n'était pas le cas.

● **Présentation de l'avancée des sujets concernant le service production et exploitation de la ressource**

Anne REVEYRAND demande un point sur des solutions techniques pour abaisser les teneurs en perfluorés dans les eaux polluées.

Anne GROSPERRIN explique qu'une étude a été lancée après que l'on ait pris connaissance des taux de perfluorés au Sud de l'agglomération. Trois communes de la Métropole sont concernées par des valeurs supérieures à la future valeur réglementaire. La Régie a le devoir de distribuer une eau saine et sûre. Les seuils ne sont pas encore applicables en France, car ils n'ont pas été traduits en droit français. Une nouvelle campagne de mesures est en cours par principe de précaution. La Régie et le syndicat Rhône Sud étudient notamment la possibilité d'une nouvelle interconnexion, qui permettrait d'abaisser la teneur en amenant de l'eau issue de Crépieux-Charmy à hauteur de 50%. Ce mélange des eaux permettrait de faire chuter fortement les taux de perfluorés. La Régie poursuit son travail sur cette option.

● **Présentation de l'avancée des sujets concernant les services de la communication et du management de la performance**

● **Présentation de l'avancée des sujets concernant les systèmes d'information**

Anne REVEYRAND interroge sur l'intégration de l'ensemble du personnel dans l'infrastructure informatique. Comment cela fonctionne pour les agents de la Régie n'ayant pas d'ordinateur mais un smartphone ?

Christophe DROZD indique que tous les collaborateurs disposent d'un smartphone avec l'ensemble des applications métiers nécessaires, dont l'accès au courriel. Les collaborateurs travaillant sur le terrain passent une fois par semaine sur site.

5. Commande Publique - Modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'appel d'offres

Arnaud DENUDT, responsable de la commande publique et des affaires juridiques, présente les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres.

Anne REVEYRAND, secrétaire de séance, présente la liste unique :

Membres titulaires
Bertrand ARTIGNY
Anne GROSPERRIN
Pierre CHAMBON
Nicole SIBEUD
Lucien ANGELETTI
Membres suppléants
Laurence BOFFET
Anne REVEYRAND
Pierre-Alain MILLET
Laurence CROIZIER
Maéva PESENTI

Arnaud DENUDT précise que les suppléants sont attirés à leur titulaire et que l'empêchement définitif d'un membre entraîne l'obligation de procéder à un renouvellement complet de la CAO.

Nicole SIBEUD découvre qu'il y a deux titulaires de l'opposition.

Anne GROSPERRIN explique qu'un des titulaires siège auprès de la majorité.

Pierre CHAMBON explique sa vision et indique qu'en l'occurrence, dès le premier jour, il a défendu le projet de Régie, et est donc dans cette instance au sein de la majorité.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.

Lucien ANGELETTI, Bertrand ARTIGNY, Benjamin BADOUARD, Pierre CHAMBON, Laurence CROIZIER, Gisèle COIN, Anne GROSPERRIN, Florestan GROULT, Richard MARION, Pierre-Alain MILLET, Floyd NOVAK, Maeva PESENTI, Isabelle PLICHON, Emilie PROST, Anne REVEYRAND, Nicole SIBEUD, Cyrille VALLET: pour

La délibération approuvant les modalités de dépôt des listes est adoptée

6. Secrétariat général - Avenant à la convention de gestion entre la Métropole de Lyon et Eau du Grand Lyon - la Régie

Pauline GABILLET, secrétaire générale, présente l'objectif de cet avenant à la convention de gestion sur le volet ressources humaines.

Laurence CROIZIER demande l'estimation financière de ces montants.

Christophe DROZD indique qu'il s'agit d'une autre délibération à venir fournissant plus d'informations sur les montants.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.

Lucien ANGELETTI, Bertrand ARTIGNY, Benjamin BADOUARD, Pierre CHAMBON, Laurence CROIZIER, Gisèle COIN, Anne GROSPERRIN, Florestan GROULT, Richard MARION, Pierre-Alain MILLET, Floyd NOVAK, Maeva PESENTI, Isabelle PLICHON, Emilie PROST, Anne REVEYRAND, Nicole SIBEUD, Cyrille VALLET: pour

La délibération approuvant l'avenant à la convention de gestion entre la Métropole de Lyon et Eau du Grand Lyon – la Régie est adoptée et le directeur autorisé à signer

7. Eau pour tous - Coopération décentralisée dans les domaines de l'eau potable - Contribution financière de la Régie - Convention cadre et convention financière pour l'année 2023

Philippe IMBERT présente cette délibération et les conventions citées.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.

Laurence CROIZIER : abstention

Lucien ANGELETTI, Bertrand ARTIGNY, Benjamin BADOUARD, Pierre CHAMBON, Gisèle COIN, Anne GROSPERRIN, Florestan GROULT, Richard MARION, Pierre-Alain MILLET, Floyd NOVAK, Maeva PESENTI, Isabelle PLICHON, Emilie PROST, Anne REVEYRAND, Nicole SIBEUD, Cyrille VALLET: pour

La délibération approuvant toutes les conventions est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

8. Dialogue social - Exécution de l'accord anticipé de substitution - prise en charge des abonnements transports

Christophe DROZD présente les modalités de prise en charge à 100% des abonnements transports des agents de la Régie.

Laurence CROIZIER considère qu'il s'agit d'une avancée sociale importante pour les agents de la Régie issus de la Métropole. Elle demande quel est l'impact sur les agents de l'assainissement.

Anne GROSPERRIN confirme cette avancée et explique qu'elle découle de la reprise d'une décision de Veolia.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.

Lucien ANGELETTI, Bertrand ARTIGNY, Benjamin BADOUARD, Pierre CHAMBON, Laurence CROIZIER, Gisèle COIN, Anne GROSPERRIN, Florestan GROULT, Richard MARION, Pierre-Alain MILLET, Floyd NOVAK, Maeva PESENTI, Isabelle PLICHON, Emilie PROST, Anne REVEYRAND, Nicole SIBEUD, Cyrille VALLET: pour

La délibération approuvant l'accord anticipé de substitution et la prise en charge des abonnements de transports est adoptée à l'unanimité.

9. Finances - Approbation de la convention de versement périodique d'acomptes à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Christophe DROZD présente l'objectif de la convention de versement périodique d'acompte.

Laurence CROIZIER demande des précisions sur le fonctionnement de ces acomptes.

Pauline GABILLET explique que cette redevance était auparavant collectée par Eau du Grand Lyon pour le compte de l'Agence de l'eau. La reprise de cette convention entre Eau publique du Grand Lyon et l'Agence de l'eau s'inscrit dans la continuité de cette collecte pour compte de tiers. Les acomptes sont au nombre de 3 à 5 par an avec un solde l'année suivante. Eau du Grand Lyon – la Régie collectera ainsi pour l'agence de l'eau 20M€ par an pour la pollution et 11M€ par an pour le volet modernisation de l'assainissement. Cette collecte est facturée à l'Agence de l'eau 15 cts/facture, soit 30 cts/an par abonné étant donné qu'il y a deux factures par an.

Cyrille VALLET demande pourquoi la Régie facture l'assainissement.

Anne GROSPERRIN indique qu'une seule facture est établie pour l'eau potable et l'assainissement. La part assainissement est facturée pour le compte de la Métropole et lui est reversée.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.

Lucien ANGELETTI, Bertrand ARTIGNY, Benjamin BADOUARD, Pierre CHAMBON, Laurence CROIZIER, Gisèle COIN, Anne GROSPERRIN, Florestan GROULT, Richard MARION, Pierre-Alain MILLET, Floyd NOVAK, Maeva PESENTI, Isabelle PLICHON, Emilie PROST, Anne REVEYRAND, Nicole SIBEUD, Cyrille VALLET: pour

La délibération approuvant la convention de versement périodique d'acomptes est adoptée à l'unanimité.

10. Secrétariat général - Adhésion à des organismes extérieurs - FEP, GRAIE, ASTEE et MMIE

Anne GROSPERRIN présente les différents organismes.

Christophe DROZD précise que les objectifs fixés par la Métropole à la Régie obligent celle-ci à se doter d'experts pertinents en adhérant aux organismes extérieurs reconnus dans le domaine de l'eau tel que la FEP, le GRAIE, l'ASTEE pour une enveloppe estimée à 17K€.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.

Lucien ANGELETTI, Bertrand ARTIGNY, Benjamin BADOUARD, Pierre CHAMBON, Laurence CROIZIER, Gisèle COIN, Anne GROSPERRIN, Florestan GROULT, Richard MARION, Pierre-Alain MILLET, Floyd NOVAK, Maeva PESENTI, Isabelle PLICHON, Emilie PROST, Anne REVEYRAND, Nicole SIBEUD, Cyrille VALLET: pour

La délibération approuvant la convention de versement périodique d'acomptes est adoptée à l'unanimité.

11. Commande publique - Election de la commission d'appel d'offres

Arnaud DENUDT présente le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres. Il explique qu'une première séance aura lieu la semaine du 20 février.

Anne GROSPERRIN soumet la liste au scrutin

Lucien ANGELETTI, Bertrand ARTIGNY, Benjamin BADOUARD, Pierre CHAMBON, Laurence CROIZIER, Gisèle COIN, Anne GROSPERRIN, Florestan GROULT, Richard MARION, Pierre-Alain MILLET, Floyd NOVAK, Maeva PESENTI, Isabelle PLICHON, Emilie PROST, Anne REVEYRAND, Nicole SIBEUD, Cyrille VALLET: pour

La liste unique recueille l'unanimité des votes favorables. Les membres titulaires et suppléants mentionnés au point 5 du présent procès-verbal sont donc élus.

12. Compte rendu des décisions du Directeur prises en vertu de sa délégation de pouvoir

Christophe DROZD rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation de pouvoir.

Concernant la location du H7 pour l'événement de lancement de la Régie, **Laurence CROIZIER** indique qu'il est possible de réserver gratuitement la salle Victor Hugo.

Pierre CHAMBON aimerait que lors d'un prochain événement, il soit possible de ne pas faire travailler ce prestataire qui travaille déjà beaucoup avec la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon. Le H7 devait être une pépinière d'entreprise, mais s'est transformé en location de salle.

Emilie PROST souhaite savoir comment a été sélectionné l'ostéopathe.

Christophe DROZD explique que le praticien était déjà en place, avait de très bons taux de satisfaction et a donc été reconduit.

13. Secrétariat général - Avancement des feuilles de route des Commissions et présentation de la feuille de route de la Commission Usagers et Eau pour tous

Florestan GROULT présente la feuille de route de la Commission Usagers et Eau pour tous. Il indique que cette feuille de route a été construite dans la Commission Usagers et Eau pour tous, à laquelle ont participé Anne REVEYRAND, Gisèle COIN, Laurence BOFFET, Bertrand ARTIGNY. La définition du droit à l'eau a été construite avec les usagers en collaboration avec le groupe de travail élargi.

Emilie PROST indique que les 5 briques de la politique proposée lui apparaissent plutôt comme des valeurs, des principes humanistes au-dessus des principes politiques. Les valeurs de fraternité républicaine que cette politique exprime sont en cohérence avec sa propre philosophie.

Florestan GROULT précise qu'il emploie effectivement le terme « politique » ici plutôt comme les principes de vie de la cité.

Laurence CROIZIER indique qu'il est nécessaire d'être vigilant à l'usage de ces concepts et qu'il faut les mettre en corrélation notamment avec les questions de gaspillage d'eau. Elle est favorable à ce qu'une aide soit apportée, mais toujours dans une logique économe afin de réduire le gaspillage. Elle souligne qu'il est nécessaire de faire preuve d'une grande vigilance et d'apporter de la valeur à l'eau afin que chacun y prête la plus grande attention. Aujourd'hui au quotidien, la notion de mise à disposition implique une réflexion sur les bornes fontaines et leur entretien.

Anne GROSPERRIN confirme que la Régie souhaite éviter le gaspillage. Elle ne perd pas de vue son engagement vers une vision prospective et de sensibilisation à la raréfaction de la ressource. Donc, elle se doit effectivement de répondre à des besoins d'accès à l'eau, mais également d'accompagner la maîtrise des consommations.

Isabelle PLICHON comprend que le gaspillage soit un enjeu, mais n'est pas certaine que celui-ci soit principalement lié aux bornes fontaines. Elle soulève qu'il y a également beaucoup de gaspillages notamment dans le BTP.

Maéva PESENTI précise qu'il y a parfois des gaspillages importants dans les parcs (jeux d'eau par des enfants). Si le fait que les enfants jouent avec de l'eau est effectivement positif, il est problématique que ce soit de l'eau potable qui soit utilisée.

Pierre CHAMBON partage les propos de Maéva PESENTI. Il considère également que les 5 politiques présentées sont 5 principes humanistes. Il trouve intéressant d'obtenir l'unanimité du Conseil sur ces points. Il souligne que le terme inconditionnel est malaisant et semble risqué dans le cadre d'un document de politique publique.

Emilie PROST fait un parallèle avec la notion de droit au logement opposable à tous. Serait-on sur un droit à l'eau opposable à tous ?

Florestan GROULT considère que le droit à l'eau reste opposable à tous. Si un usager n'a pas accès à l'eau, il peut mettre en défaut la collectivité pour accès.

Anne GROSPERRIN confirme que le droit à l'eau est intégré dans une directive européenne transposée par ordonnance en décembre 2022.

La séance est levée à 18h15.

Fait à Lyon, le 31 janvier 2023,

La Secrétaire de séance,



Anne REVEYRAND

La Présidente,



Anne GROSPERRIN

